



Oissel, le 17 janvier 2024

Objet : Convocation au « Regroupement de joueuses »

J'ai le plaisir de t'annoncer que tu as été retenu pour participer au regroupement de JOUEUSES qui se déroulera :

Dimanche 28 janvier 2024 de 10h00 à 16h00

Gymnase 20 rue du Grévarin 27200 Vernon

Regroupement de joueuses : (règlement FFHB)

*Afin que tous les jeunes talents potentiels puissent accéder au tour inter régional, des joueuses de comités éliminés lors de la première phase territoriale, ou non retenus dans leur comité respectif, peuvent être rassemblés dans des regroupements qui sont autorisés à participer au second tour territorial, à la phase inter régionale et à la phase nationale. En **2032-2024** seules les joueuses né(e)s en **2010** seront autorisé(e)s à évoluer dans l'équipes de regroupement*

Ce regroupement a pour objectif de rassembler des joueuses nées en 2010. Les Comités normands et La Ligue de Normandie ont fait le choix d'attribuer la 3ème place du territoire à un **regroupement de joueuses**.

Ce temps de travail doit vous permettre de rencontrer les cadres qui prendront en charge ce groupe et les joueuses qui le constitue. A l'issue de ce temps de travail une sélection de 14 joueuses sera effectuée pour constituer le collectif qui participera à la phase inter régionale des Inter Comité le week-end du 30 et 31 mars 2024 (Pâques).

Calendrier 2024 :

- Regroupement le 28 janvier 10h-16h à Vernon opposition l'après-midi 20 joueuses
- Stage le 29-01 mars au Havre opposition le 01 mars après-midi 20 joueuses
- Compétition 30-31 mars 2024 (hors Normandie) 14 joueuses

Staff

- Mr Bonte Patrick pour le C27,
- Mr Tom Mulot pour le C76,
- Mr Luc Masson pour le C61.

En cas de problème, d'absence ou pour tout renseignement, tu dois de contacter Mr Bonte Patrick et renvoyer l'accusé réception le plus rapidement possible afin de prévoir ton remplacement aux adresses suivantes : 5900000.jbarbier@ffhandball.net, 5900000@ffhandball.net, pb-27@hotmail.fr.

Ton club est informé de ta participation à ce stage et il peut, s'il le souhaite, organiser le déplacement.

Et de renvoyer par mail à :

- L'attestation de droits à l'assurance maladie, ;
- L'autorisation parentale
- la copie de la carte mutuelle

Tu trouveras avec ce courrier :

- La liste des autres joueuses sélectionnées afin de t'aider dans l'organisation de ton déplacement.
- Une fiche d'information sur l'organisation et les aspects médicaux du stage. Je te demande de la lire très attentivement.

Nous vous remercions et vous prions de croire à nos sincères salutations.

Jessica BARBIER,

CTS

jessibarbier3@gmail.com

07.62.86.24.20

Copies : Président LNHB, Secrétaire Général, Trésorier, Commission Médicale, CTS, CTF, Comités Départementaux, Clubs concernés



ORGANISATION DU STAGE

ASPECTS MÉDICAUX

Pour ceux et celles qui ne l'ont pas encore donnée :

MERCI DE JOINDRE UNE PHOTOCOPIE DE L'ATTESTATION DE LA CARTE VITALE (et non de la carte...)

Au cas où tu serais blessé(e), ou si tu relèves de blessure :

Il faudra renoncer à ta participation car la charge de travail est très importante et exige que chacun se présente avec la totalité de ses moyens physiques. Dans ce cas, un certificat médical doit obligatoirement être envoyé à l'attention de M. le Médecin Régional de la LNHB (BP1 76350 Oissel).

En cas de doute, contacter : Docteur ZMUDA au 02 32 76 09 09

Au cas où tu serais malade ou sous traitement médical :

ATTENTION DE NE PAS ÊTRE EN INFRACTION AVEC LES RÈGLEMENTS RELATIFS A LA LUTTE CONTRE LE DOPAGE

Vérifie que les médicaments que tu prends ne sont pas sur la liste des produits interdits :

Tu peux demander à un médecin ou à un pharmacien ;

Tu peux vérifier sur une base de données régulièrement mise à jour :

Exemple : <https://www.afld.fr/finder/produits-dopants> ou <https://www.wada-ama.org/fr/questions-answers/65>

***A ton arrivée, l'ordonnance et les médicaments devront être confiés au responsable du stage
qui se chargera de faire respecter le traitement***

En cas d'utilisation nécessaire de médicaments inscrits sur la liste des produits interdits et notamment dans le cas de traitements particuliers et réguliers (asthme, allergies ...) :

Tu dois remplir une autorisation d'usage à des fins thérapeutiques

(Sous section 2 de la Section 3 du Chapitre II du Titre III du Livre II de la partie réglementaire du code du sport. Les articles 1 à 14 sont remplacés par les articles R. 232-72 à R. 232-85 du code du sport. L'article 15 est supprimé.)

Pour tout renseignement, contacter : Docteur ZMUDA au 02 32 76 09 09

ASPECTS LOGISTIQUES

Merci de venir avec :

1 ballon.

1 bouteille d'eau ou une gourde marquée à ton nom.

1 paires de chaussure intérieure.

Un pique-nique pour le repas du midi.



Liste

1	E. Val de Reuil Louviers	FOLSI	Christella	X
2	St Marcel Vernon HB	DEMBELE	Inaya	X
3	HBC Roumois	CARDOSO	Alycia	X
4	St Sébastien Sports	GRUDET	Maelyne	X
5	E. Val de Reuil Louviers	DESJARDINS	Eva	X
6	St Marcel Vernon HB	WAGUE	Mamou	X
7	St Sebastien Sports	GUERARD	Anaïs	X
8	St Marcel Vernon HB	MARCELIN	Yuna	X
9	E Argentan HB	ALIGNER	Enza-lee	X
10	HB Octeville	BARIL	Louane	X
11	Rouen HB	DELACROIX	Leontine	X
12	HAC HB	DEMBELE	Amina	X
13	Rouen HB	LEROY	Louise	X
14	HAC HB	LORSOL	Leonie	X
15	HBC Yvetot	MOLDAN	Isis	X
16	AL Cesaire Levillain	TEMUNA	Benedicte	X
17	St Léonard HB	VION	Axelle	X
18	Montville HB	PEDERSOLI	Manon	X
19	St Sebastien Sports	MARIETTE	Heloise	X
20	Rouen HB	TESSON ARFA	CELIA	X
21	BERNAY	BINET	MELYNIA	X
22	SM VERNON	LEFEVRE	LINDSAY	X

Pensez au covoiturage...Rapprochez-vous des familles des participants ou des clubs proches